

De vingt et un heures, au milieu de cent quarante-sept, à trois heures de soir.

ACTE DE MARIAGE de Charles Louis Mingeard,

âgé de vingt-neuf ans, né à la Gode, département de Valenciennes,

de son père le curé de moi de moi, mil huit cent quarante-sept, profession de carrier, domicile à Valenciennes, département de Valenciennes, fils majeur des Citoyens Louis Mingeard, profession de carrier, domicile à Valenciennes, département de Valenciennes, et de Catherine Anne Miché, en présence et consentante d'une part.

Et de Messieurs Antoinette Rimbaud, Sous-secrétaire,

âgée de trente ans, née à Valenciennes, département de Valenciennes,

du mois d'avril, mil huit cent quarante-sept, domiciliée à la Gode, département de Valenciennes, fille majeure de Jean Joseph Guillaume Rimbaud, profession de cultivateur en son état, domicilié à la Gode, département de Valenciennes, et de Marguerite Magdelaine Rimbaud, en présence et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par Monsieur l'Officier de l'état civil de la ville de Valenciennes et par nous dans l'appartement des Femmes de la Cour de la Gode, le premier jour de

2° acte de naissance de futur époux, 3° l'acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'acte de décès de son père et de sa mère, et

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup>, du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite Antoinette Rimbaud, et l'autre Charles Louis Mingeard.

En présence de Monsieur Emmanuel Elber, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de vingt-neuf ans, profession de procureur non-paquet ni autre des époux, de Monsieur Louis Joseph Lippin, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur non-paquet ni autre des époux, de Monsieur Honoré Guiron, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur non-paquet ni autre des époux, et de Monsieur Jean Baptiste Jellier, Lemire, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de cinquante quatre ans, profession de sergent de ville non-paquet ni autre des époux.

Après quoi, moi Joseph Étienne Desre, maire de la commune de la Gode, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux et les quatre témoins, ledit mari, tous les autres composants ont déclaré au même jour.

Mingeard

Rimbaud

Mingeard

Lippin

Jellier

Guiron

Lemire

Jh Brun

Mingeard

Lippin

Jellier

Guiron

Lemire

Jh Brun

De vingt et un heures, au milieu de cent quarante-sept, à trois heures de matin.

ACTE DE MARIAGE de Joseph Marus Gaintet,

âgé de vingt quatre ans, né à Valenciennes, département de Valenciennes,

de son père le curé de moi de moi, mil huit cent quarante-sept, profession de carrier, domicile à Valenciennes, département de Valenciennes, fils majeur de Monsieur Jacques Gaintet, profession de cultivateur, domicile à Valenciennes, département de Valenciennes, et de Catherine Anne Miché, en présence et consentante d'une part.

Et de Monsieur Joseph David, Sous-secrétaire,

âgé de vingt ans, né à Valenciennes, département de Valenciennes,

du mois de septembre, mil huit cent quarante-sept, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, fille mineure de Monsieur Joseph David, profession de cultivateur, domicile à Valenciennes, département de Valenciennes, et de Catherine Anne Miché, en présence et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par Monsieur l'Officier de l'état civil de la ville de Valenciennes et par nous dans l'appartement des Femmes de la Cour de la Gode, le premier jour de

2° acte de naissance de futur époux, 3° l'acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'acte de décès de son père et de sa mère, et

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup>, du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Antoinette David et l'autre Joseph Marus Gaintet.

En présence de Monsieur Antoine Chabaud, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de cinquante ans, profession de notaire, de Monsieur Honoré Desre, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de cinquante ans, profession de propriétaire non-paquet ni autre des époux, de Monsieur Joseph Lippin, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de cinquante ans, profession de procureur de la commune, non-paquet ni autre des époux, et de Monsieur Jean Baptiste Joseph Jellier, domicilié à Valenciennes, département de Valenciennes, âgé de cinquante ans, profession d'apothicaire non-paquet ni autre des époux.

Après quoi, moi Joseph Étienne Desre, maire de la commune de la Gode, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux et les quatre témoins, ledit mari, tous les autres composants ont déclaré au même jour.



N° 6

Gaintet

David

Gaintet

Lippin

Desre

Jh Brun

Antoine Chabaud

Jellier

Jh Brun